REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	2024F001
Date de mise en ligne :	Le lundi 08 avril 2024 à 13:10:01
Date de clôture :	Le lundi 06 mai 2024 à 12:00:00
Titre :	Location/maintenance du parc de photocopieurs (mairie, sites annexes et écoles)
Descriptif :	La consultation concerne la souscription d'un marché de locations/maintenance de 12 copieurs neufs (appareils récents, neufs, conforme aux normes de sécurité en vigueur et en parfait état de marche).

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses
[18/04/2024 à 11:42:34] Bonjour, A l'article 3.1 du RC vous indiquez que la durée du marché est de 5 ans à compter de la mise en marche des copieurs. Puis à l'article 3.3 du RC vous indiqué une date d'effet du marché à compter de la notification. Veuillez nous confirmer que la durée de la location sera de 5 ans fermes à compter de la signature du PV d'admission avec des loyers fixes pour toute la durée d'exécution. merci

Questions / Réponses

[18/04/2024 17:43:43] Bonjour,

La notification du marché entraîne sa contractualisation avec le prestataire retenu.

Toutefois, la durée de location des copieurs est bien de 5 ans à compter de leur déploiement et mise en service (date de démarrage qui peut donc différer de la date de notification).

Bien cordialement,

[18/04/2024 à 08:56:37] Bonjour
est il possible de connaître le prestataire qui est en cours de mise en place de la GED?
Et le nom de la solution envisagée en cours de déploiement?
Vous en remerciant,

[22/04/2024 10:19:48] Bonjour,

La solution de GED mise en place et opérationnelle à ce jour est EzGED (déployée par la société EST MULTICOPIE).

Bien cordialement,

[12/04/2024 à 10:55:09] Bonjour,
est il possible de connaître la marque de vos matériels en place pour l'ensemble du parc ainsi que le distributeur?
En vous remerciant,

[12/04/2024 13:50:33] Bonjour,

Notre marché actuel attribué à la société Est Multicopie comprend 10 photocopieurs de marque Konica Minolta.

Bien cordialement,

Questions / Réponses

[10/04/2024 à 09:21:39] Bonjour,

Dans le CCTP, dans les caractéristiques minimales, vous mentionnez :
"Fourniture éventuelle d’un logiciel de gestion de la flotte des photocopieurs intégrant les accès par mot de passe et la
gestion par utilisateur (copies et autres) : les gestionnaires ou responsables de l’Acheteur doivent pouvoir prendre le
contrôle à distance de l’écran tactile pour des formations, paramétrages et autres interventions de dépannage de 1er
niveau"

La prise en main à distance sur l'écran tactile est-elle obligatoire ? Car elle fait partie du point "Fourniture éventuelle d'un logiciel de gestion de flotte" qui sous-entend que ce n'est pas obligatoire.
Mais si on fournit un logiciel de gestion de flotte, la prise en main à distance devient elle obligatoire ?
Merci d'avance
Bien cordialement,

[10/04/2024 14:10:48] Bonjour,

Chaque candidat peut prévoir la fourniture d'un logiciel de gestion de flotte mais ce n'est pas obligatoire.

En effet, l'objectif de la collectivité est de pouvoir assurer une supervision globale des paramétrages et/ou interventions de 1er niveau avec prise en main à distance.

Le coût de cette mise à disposition doit être intégré dans les coûts copie.

Bien cordialement,